



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur Luc CHATEL
Ancien Ministre
Député de la Haute-Marne
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

La Plaine Saint-Denis, le 29 JUL. 2016

Chr Monsieur le Ministre,

Dans vos courriers du 11 mai et du 12 juillet 2016; vous avez appelé l'attention de M. Guillaume Pepy, président du directoire de la SNCF, sur les activités du centre de démantèlement du site de Culmont-Chalindrey.

Le Président m'a confié le soin de vous répondre.

A la suite de l'incendie survenu le 7 avril dernier, vous vous interrogez sur l'avenir de ce site industriel.

J'ai souhaité qu'une réunion soit rapidement prévue en présence des élus. J'ai donc proposé à Mme Françoise Souliman, préfète de Chaumont, de participer à une rencontre, organisée à son initiative, le 6 juillet dernier en Préfecture de Chaumont. Les acteurs du Groupe SNCF présents ont rappelé le travail réalisé depuis le 7 avril, à savoir la sécurisation du site et l'ouverture aux différents experts des parties accessibles.

La direction du Matériel de la SNCF est chargée de piloter pour le Groupe le démantèlement comprenant le désamiantage de certains matériels ferroviaires. Elle avait confié à la société GEOWASTE, filiale de SNCF Logistics, le pilotage du démantèlement et du désamiantage de Corail Intercités.

Les métiers liés à la déstructuration de matériels ferroviaires sont relativement nouveaux et méritent la mise en place de démonstrateurs.

Sur le site de Chalindrey, malgré une productivité en hausse des démonstrateurs, le seuil d'équilibre économique nécessaire pour que cette activité industrielle soit rentable n'a pas été atteint. Après l'incendie et constatant que la Rotonde n'était pas le site le plus productif, la direction du Matériel de la SNCF a souhaité qu'un cabinet indépendant réalise une étude visant à déterminer la faisabilité de la continuité des activités de démantèlement sur un des sites ferroviaires de Chalindrey.

Ces éléments ont été partagés au cours de la réunion du 6 juillet dernier en présence de votre assistant parlementaire.

.../...

Une deuxième réunion a été organisée le 22 juillet sur le site pour faire partager aux élus des éléments plus techniques.

Dès que les experts auront remis leur rapport, nous vous présenterons leur diagnostic portant sur la question de la continuité des activités de Chalindrey.

M. Guillaume Pepy avait pris des engagements en termes d'emplois sur la zone géographique de la communauté de communes de Chalindrey. Je peux vous assurer qu'ils seront préservés.

Bien évidemment, dès que nous aurons un retour sur les enquêtes en cours, nous réunirons l'ensemble des élus concernés pour commenter ces résultats en toute transparence.

Dans le cadre de la politique de transparence de SNCF, cet échange de courriers sera publié sur son site snf.com, sauf si vous manifestiez votre opposition dans un délai de quinze jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*En dépit de cette catastrophe industrielle, je vous confirme
que la SNCF se mobilise pour Chalindrey.*

Votre,

Stéphane VOLANT

